



CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 11/10/2022

Rapportu n°1

Nomination du correspondant Défense (CORDEF).

DIRIZZIONI GENERALE



Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant Défense (CORDEF).

Le correspondant Défense est un élu issu du Conseil municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région.

Il sensibilise ses concitoyens aux questions de Défense.

Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Sa mission s'articule autour des axes suivants :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ;
- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le Centre local d'information de recrutement des forces armées ;
- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre ;
- toutes actions et coopération en lien avec la défense.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, un nouveau correspondant Défense doit être nommé.

Cette désignation doit ensuite être adressée à la préfecture.

Enfin, le « CORDEF » devra se rapprocher de la délégation militaire de Haute-Corse qui a vocation à l'aider dans sa fonction, à l'informer régulièrement des différents dispositifs et mesures concernant ce domaine.



**VU** les circulaires du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002 ;

**VU** l'instruction du 24 avril 2002 ;

Il sera demandé au Conseil Municipal :

**DE NOMMER** un correspondant Défense (CORDEF).